Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_224_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-224-2025

Objet : Action de solidarité envers la ville ukrainienne partenaire d'Ovroutch sur le thème de la transition énergétique, avec le soutien d'Electricien sans frontière"

L'an 2025 le 27 novembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS
Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Ronan KERDRAON pouvoir à David BELLEGUIC, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Joël BATARD pouvoir à Marcel SERANDOUR, Mickaël COSSON pouvoir à Guillaume HAMON, Annie GUENNOU pouvoir à Sylvie GUIGNARD, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Gérard MEROT, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Yannick LE CAM pouvoir à Cigdem AKTAS, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Maryse PINEL pouvoir à Michel JOUAN, Corentin POILBOUT pouvoir à Jean-Paul HAMON, Annie SIMON pouvoir à Jean-Marc LABBE,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 62
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_224_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-224-2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc LABBE

Objet : Action de solidarité envers la ville ukrainienne partenaire d'Ovroutch sur le thème de la transition énergétique, avec le soutien d'Electricien sans frontière"

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2022, Saint Brieuc Armor Agglomération (SBAA) exprime tout son soutien à l'Ukraine au regard des conséquences de l'agression militaire menée par la Fédération de Russie. Dès 2022, SBAA a versé une subvention de 10 000 € à la Protection Civile pour l'accueil en France des réfugiés ukrainiens. En 2023, les élus des 32 communes de l'agglomération ont décidé de mener une action d'urgence en contribuant à l'envoi de générateurs vers Ovroutch via l'association Stand With Ukraine. En 2023, le territoire a aussi accueilli une délégation d'élus ukrainiens et élues ukrainiennes, avec qui des liens se sont noués. En 2024, le SDIS22, la Ville de Saint-Brieuc et l'Agglomération ont acheminé du matériel de pompiers à Ovroutch avec l'aide de la Protection Civile. Cette même année, l'agglomération et 14 communes ont fourni 39 ordinateurs aux écoles d'Ovroutch.

En 2025, les relations avec la commune d'Ovroutch se structurent et les partenaires ont ainsi finalisé un protocole de coopération, dont l'un des thèmes de travail est la transition énergétique.

Un projet de coopération intitulé « Soutenir la transition énergétique à Ovroutch (UA) et Saint-Brieuc (F) entre 2025 – 2027 » a ainsi été soumis à l'appel à projet Ukraine du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) au printemps et a été approuvé. Le projet consiste en des échanges techniques sur la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine de bâtiments publics des collectivités partenaires françaises et ukrainiennes et le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires. Ces échanges prendront la forme de 5 webinaires et d'un accueil d'une délégation ukrainienne en fin de projet avec la visite de projets portés par l'agglomération de Saint-Brieuc ou ses communes membres. Les frais de sous-traitance (interprétariat et intervenants) et d'accueil de la délégation sont financés par le MEAE.

Pour compléter ce travail d'échange technique, un soutien financier à l'installation de panneaux photo-voltaïques sur un bâtiment public de la municipalité d'Ovroutch est proposé. La mise en œuvre de ce projet d'installation sera réalisé avec le soutien de l'association Électriciens sans frontière, qui a l'expertise technique, la connaissance du contexte ukrainien et des relais locaux pour s'assurer de l'installation des panneaux et du bon usage des financements.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_224_2025-DE

DELIBERATION

VU les articles l.1611-4 et s., l.2311-7, l.2313-1, l.5211-36 et l.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU l' article L1115-1 du code général des collectivités territoriales autorisant le concours à une action humanitaire ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU l'avis émis par la commission Administration Générale du 12 novembre 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 13 novembre 2025.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

ATTRIBUE une subvention pour 2025 de 5000 euros à « Électricien Sans Frontière » afin de contribuer à l'installation de panneaux photo-voltaïques sur un bâtiment public de la municipalité d'Ovroutch.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à cette fin, à signer la convention entre Électriciens sans Frontière et Saint-Brieuc Armor Agglomération.

AUTORISE le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération, ou son représentant dûment habilité à cette fin, à signer tout acte afférent à ces décisions et à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Présents : 62	Pouvoirs : 17	Total : 79	Exprimés : 79
Voix Pour : 79	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

1ère Vice présidente,

Sylvie GUIGNARD